

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

La réunion est déclarée ouverte à 9 h30 et l'ordre du jour suivant est adoptée :

- 1) Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;**
- 2) Affaires découlant de la 292^e réunions;**
- 3) Projet minier Stornoway**
- 4) Projet de construction d'un chemin d'accès et piste de motoquad M25 - 17**
- 5) Prolongement de la route 167 Nord**
 - a) Préparation de la rencontre technique**
- 6) Varia**
- 7) Date et lieu de la prochaine rencontre**

2. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA 292^e RENCONTRE

Un retour sur la lettre qui a été envoyé à Paul John Murdoch concernant le report des consultations publiques du projet de centrale de l'Eastmain-1-A/Sarcelle/Dérivation Rupert et une copie de la lettre est distribuée aux membres. À la suite d'une rencontre avec M. Jean Matte d'Hydro-Québec il a été convenu que les consultations publiques auraient lieu en novembre 2012 et qu'une proposition de calendrier sera transmise sous peu.

Concernant le projet minier Bachelor, un document sera présenté aux membres du Comité d'ici le 15 juin pour commentaires.

À propos du projet minier BlackRock, un premier projet de document comprenant les questions et commentaires sera déposé sous peu aux membres. Les membres conviennent de finaliser le document pour la visite qui est prévue le 10 juillet à Chibougamau.

3. PROJET MINIER STORNOWAY

Les membres de l'ARC ont transmis une version annotée du document déposé lors de la dernière rencontre concernant les questions et commentaires à adresser au promoteur. Un document révisé par les analystes du MDDEP sera soumis en vue de son adoption lors d'une conférence téléphonique prévue le 19 juin.

4. PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CHEMIN D'ACCÈS ET PISTE DE MOTOQUAD M25 – 17

La construction du chemin d'accès et de la piste de motoquad M25-17 nécessite l'exploitation de quatre sablières qui n'étaient pas identifiées dans l'étude d'impact. La condition 2.9 du certificat d'autorisation mentionne que « *Les sites retenus des carrières et sablières, autres que ceux localisés dans l'étude d'impact, doivent être soumis à l'Administrateur pour autorisation* ». L'exploitation des quatre sites proposés se fera à plus de 75 m de tout milieu hydrique et ne génèrera pas d'impacts supplémentaires à ceux déjà identifiés. Les membres s'entendent afin qu'une recommandation soit transmise à l'Administrateur pour autoriser cette modification au certificat d'autorisation.

5. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du COMEX aura lieu le 9 juillet 2012 à Chibougamau.